

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **16/11/2016**

Date d'affichage : **17/11/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 24 novembre 2016**

L'an deux mille seize et le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Gaëtan MULLER à Marc-Etienne LANSADÉ / Manuel REQUIN à Eric MASSON / Patricia PENCHENAT à Audrey TROIN / Carole RUIZ à Michel DALLARI

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs 2017, comme ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'actualiser les tarifs pour l'année 2017, indiqués dans le tableau ci-joint.

Envoyé en préfecture le 02/12/2016

Reçu en préfecture le 02/12/2016

Affiché le

- 9 DEC. 2016 N° 816/135

ID : 083-218300424-20161124-DEL2016_214-DE

CM 24/11/2016

N° 2016/214

ACTUALISATION DES TARIFS ET REDEVANCES

	2016	2017
Tarification location structures sportives		
*stades / heure	15,00	20,00
*stades : majoration weekend & j. fériés	20%	20%
*gymnases / heure	15,00	20,00
*gymnases : majoration weekend & j. fériés	30%	30%
Cotisations bibliothèque		
* abonnement annuel cogolinois (5 livres + 5 revues + 2 autres supports)	15,30	15,30
* abonnement annuel cogolinois (5 livres + 5 revues)	11,20	11,20
* abonnement annuel non cogolinois (5 livres + 5 revues + 2 autres supports)	35,00	35,00
* abonnement annuel non cogolinois (5 livres + 5 revues)	30,00	33,00
*caution demandée aux vacanciers	50,00	50,00
*location livres - vacanciers	0,70	0,70
*locations livres nouveaux - vacanciers	1,60	1,60
* frais de remplacement de la carte d'adhérent en cas de perte/vol/destruction	5,00	5,00
Accès internet à la bibliothèque		
*lecteurs inscrits : la 1ère demie heure gratuite puis la 1/2 H	0,00	0,00
*non inscrits : l'heure	0,00	0,00
*impressions : la page	0,18	0,18
Droit d'entrée aux musées		
*tarif individuel (adulte sauf étudiant)	gratuit	supprimé
*tarif groupes (+ de 10 personnes) par personne	gratuit	supprimé
Salles municipales - location		
* Centre Maurin des Maures - grande salle :		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) :		
réunions	gratuite	gratuite
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) :		
forfait nettoyage après réception	83,00	83,00
- Autres : AG/Réunions	140,00	150,00
- Autres : Organisations salons, expositions	568,00	568,00
* Mairie annexe		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	gratuite
- AG/ Réunions (syndic, autres associations)	70,00	77,00
* Bastide Pisan - salle de réception		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	gratuite
- réunions (syndic, autres associations)	100,00	110,00
- expositions (la semaine)	200,00	200,00
* Bastide Pisan - salles de réunion		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	gratuite
- réunions (syndic, autres associations)	70,00	77,00
* EXPOSITIONS DEMEURE-SELLIER-et LA CHAPELLE (MOIS)		
- Basse saison : novembre/décembre/janvier/février/mars/avril	80,00	80,00
- Moyenne saison : mai/juin/septembre/octobre	120,00	120,00
- Haute saison : juillet/août	150,00	150,00
Tarif de délivrance des documents cadastraux		
	2016	2017
* extrait de matrice (par feuillet)	2,00	2,00
* extrait de plan A4	3,00	3,00
* extrait de plan A3	3,00	3,00
Photocopies et Cédérom (tarifs maxima arrêté 01/10/2001)		
Photocopies A4	0,18	0,18
Photocopies A3	0,51	0,51
Fourniture et gravure de Cédérom	2,75	2,75
Tarif des frais de garde et d'enlèvement des véhicules mis à la fourrière municipale (arrêté ministériel du 10 juillet 2015) : application des tarifs maxima. Quelques exemples :		
1) mise en fourrière VP		
*immobilisation matérielle	7,60	7,60
*opérations préalables	15,20	15,20
*opérations d'enlèvement	115,10	116,81
2) mise en fourrière autres véhicules immatriculés (y compris cyclomoteurs et autres non soumis à réception)		
*immobilisation matérielle	7,60	7,60
*opérations préalables	7,60	7,60
*opérations d'enlèvement	45,70	45,70
3) frais de garde et expertises VP		
*garde journalière	6,10	6,19
*expertise	61,00	61,00
4) frais de garde et expertises autres véhicules immatriculés (y compris cyclomoteurs et autres non soumis à réception)		
*garde journalière	3,00	3,00
*expertise	30,50	30,50

Envoyé en préfecture le 02/12/2016

Reçu en préfecture le 02/12/2016

Affiché le **9 DEC. 2016**  1335

ID : 083-218300424-20161124-DEL2016_214-DE

CM 24/11/2016

N° 2016/214

ACTUALISATION DES TARIFS ET REDEVANCES

OBJET DES AUTORISATIONS	Désignation	Unité de base	Tarif 2016	Tarif 2017
STATIONNEMENT DE VEHICULES				
Stationnement de taxis et auto-école	Par véhicule	MOIS	24,45	24,45
Voiture en exposition à caractère commercial	Par véhicule	JOUR	24,45	27,00
Car, camping-car, caravanes, camions, etc. pour exposition / vente à caractère commercial	Par véhicule	JOUR	98,45	100,00
Camion restauration rapide (foodtruck)	Par véhicule	JOUR	50,00	50,00
MARCHES ET FOIRES				
Marchés (ml) hiver	Mètre linéaire	JOUR	1,44	1,47
Marchés (ml) été	Mètre linéaire	JOUR	1,88	1,92
Foires	Mètre linéaire	JOUR	2,44	2,49
FETES FORAINES ANNUELLES				
Baraques / remorques (Loterie, jeux d'adresse, tirs)	Mètre linéaire	JOUR	2,00	2,00
Manèges et attractions diverses				
- Moins de 50 m²	l'UNITE	JOUR	15,00	15,50
- de 50 à moins de 100 m²	l'UNITE	JOUR	25,00	27,00
- de 100 à moins de 200 m²	l'UNITE	JOUR	100,00	118,00
Jeux et distributeurs	l'UNITE	JOUR	5,10	5,40
CIRQUES et SPECTACLES DIVERS de MOINS de 30 m de diamètre				
- sans chapiteau et sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	86,00	90,00
- avec chapiteau et sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	123,00	130,00
- avec chapiteau et ménagerie	l'UNITE	JOUR	197,00	210,00
CIRQUES et SPECTACLES DIVERS de PLUS de 30 m de diamètre				
- Sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	740,00	770,00
- Avec ménagerie	l'UNITE	JOUR	860,00	900,00
DIVERS				
Balustrade ou bâches de fermeture	Mètre linéaire	AN	24,25	24,25
Auvents et marquises	Mètre carré	AN	24,25	24,25
Tente ou toile ou bâche ou bannière ... (Sans appui au sol)	Mètre carré	AN	12,00	12,00
Étalage pour vente de marchandises (y compris râteliers), présentoirs, distributeurs, etc...	Mètre carré	AN	36,80	36,80
Étalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires ponctuelles)		Jour	135,00	135,00
Étalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires hebdomadaires)		Jour	300,00	300,00
Bâches ou tente ou vélum ; les côtes laissées libres	Mètre carré	AN	24,25	24,25
Bâches ou tente ou vélum ; avec fermeture partielle de côtés en matériaux de même nature	Mètre carré	AN	36,70	36,70
Auvent en matériaux durs (vitres, PVC, métal, aluminium, bois, etc...) Les côtes laissées entièrement LIBRES.	Mètre carré	AN	49,40	49,40
Auvent en matériaux durs (vitres, PVC, métal, aluminium, bois, etc...) Les côtes partiellement FERMES.	Mètre carré	AN	73,50	73,50
Caisson en saillie avec ou sans store, volet roulant ou formant enseigne	Mètre carré	AN	51,80	51,80
Terrasse avec places assises (Cafés, restaurants, Glaces, brasseries pâtisseries)	Mètre carré	AN	49,80	49,80
Terrasse avec places assises (Cafés, restaurants, Glaces, brasseries pâtisseries)	Mètre carré	MOIS	6,80	6,80
Extension de terrasse (juillet / août)	Mètre carré	MOIS	6,80	10,00
Extension de terrasse (exceptionnelles) hors Bravades et fête de la musique	Mètre carré	JOUR		1,00
CHANTIERS TEMPORAIRES				
Echafaudage, dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers	Mètre carré	JOUR	1,00	1,20
Neutralisation de places de stationnement sur voirie (hors occupation)	Place	JOUR	10,00	10,00
ENSEIGNES & PREENSEIGNES (TLPE) : application des tarifs de droit commun				
NB : tarifs doublés pour la superficie des supports excédant 50 m²				
a) dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques & enseignes < 12 m²	Mètre carré	AN	15,40	15,40
b) enseignes (> 12 m² et < 50 m²)	Mètre carré	AN	30,80	30,80
c) enseignes (> 50 m²)	Mètre carré	AN	61,60	61,60
d) dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	Mètre carré	AN	46,20	46,20
PUBLICITE				
Bureau de vente pour promotion immobilière et divers (inférieur ou égal à 20 m²)	l'UNITE (20m²)	MOIS	288,00	580,00
Bureau de vente pour promotion immobilière et divers (par tranche de 10 m² supplémentaire)	l'UNITE (10m²)	MOIS		150,00
Chevalets publicitaires (limité à 1m²)	Mètre carré	AN		36,80

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,
Marc Étienne LANSADÉ



(Signature)